

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY, Bruno RENON, Patrick BOURABIER, Jean-Marie SARDAIN, Christian FRESNEL.

Excusé :

Le PV n° 15 de la réunion de la commission SENIORS en date du 12/12/2019 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

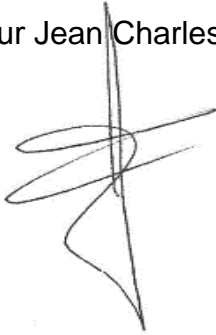
1° INFORMATIONS DIVERSES :

- CS ST MICHEL, Monsieur Bruno MOREAU, du 23/12/2019, pris note,
- AMS SOYAUX, Monsieur Hamadi LAIRI, du 18/12/2019, pris note,
- SL CHATEAUBERNARD, Monsieur Fabrice ARNEAU, du 17/12/2019, pris note,
- FC CHARENTE LIMOUSINE, Monsieur Maxime BAUDOIN, des 18 et 19/12/2019, pris note,
- AS MERPINS, du 17/12/2019, pris note,
- ES ELAN CHARENTAIS, du 18/12/2019, pris note,
- AJ MONTMOREAU, Monsieur Jean Christophe BUREAU, du 17/12/2019, pris note,
- US CHANTILLAC, du 17/12/2019, pris note,
- FC CHABANAIS/EXIDIEUL, Monsieur Christian PASCAUD, du 17/12/2019, pris note.

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 09 JANVIER 2020 à 16H45**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H05

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

